



*Communiqué de presse  
Paris, le 8 juin 2017*

## Élections législatives 2017

### La propagande des candidats parisiens est en ligne

À l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, le ministère de l'Intérieur offre la possibilité aux candidats de publier sur internet leurs professions de foi.

#### **Un moyen d'information supplémentaire**

Pour les électeurs, il s'agit d'un moyen d'information supplémentaire. En effet la publication sur internet s'ajoute à l'envoi des professions de foi à domicile prévu par le code électoral.

Les documents consultables sur le site [www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr) sont identiques aux documents validés par la commission de propagande électorale.

Ce dispositif qui permet de renforcer l'accès de tous à l'information électorale n'est pas obligatoire, en effet les candidats sont libres de participer ou non à ce dispositif.

Toutes les informations sur les élections législatives à Paris sont disponibles sur le site de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Grands-dossiers/Elections-2017/Election-législative>.

#### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)